

ANNEXE : MESURES SPECIFIQUES au PAS

Cette annexe est liée et indissociable à l' « **ANNEXE CGV_PAS Dispositions du Plan d'Assurance Sécurité** ».

Compléments aux exigences

Le client a exprimé des exigences de sécurité particulières :

- Celles-ci sont décrites ci-dessous.
- Les modalités de mise en œuvre pouvant conduire à un plan d'action spécifique et une facturation particulière. Une étude spécifique a été menée en avant-projet avec un chef de projet sécurité.

✓ **Matrice de couverture des exigences de sécurité spécifiques**

Le tableau suivant détaille le niveau de couverture des mesures mises en œuvre pour répondre aux exigences spécifiques émises par le donneur d'ordres le cas échéant.

Exigences spécifiques	Mesures mises en œuvre	Domaine d'applicabilité

Pour LE CLIENT

NOM – Prénom Signataire	
Fonction	
Date	
Signature et cachet	

Pour LA SOCIETE
